

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA SOMME

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAOURS

### NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 8 + 2 pouvoirs

### Séance du vendredi 9 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf juillet, à vingt heures,  
le Conseil Municipal de la commune de Daours, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Daours, sous la présidence de Monsieur Didier BARDET, Maire.

### DATE D’AFFICHAGE : 5/07/2021

**PRÉSENTS** : MM. Didier BARDET, Denis BRUNEL, Paolo LEROY, Didier MARECHAL, Mesdames Marie-Christine SINOQUET, Michèle STOCKLIN-BECQUET, Nicole GIGUERE, Cassandra DELANCHY

**Absent excusé** : Messieurs Patrick DUMOULIN, Philippe DINE, Giovanni BOSCO, Stéphane RICHARD, Jérôme DINE  
Mesdames, Cécilia HEDOUIN (pouvoir à Monsieur Didier BARDET), Marie-Odile CREPIN (pouvoir à Madame Nicole GIGUERE)

Madame Cassandra DELANCHY est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Didier Bardet, Maire, ouvre la séance à 20 heures.

Après avoir vérifié que tous les conseillers ont reçu le compte-rendu de la séance du 21 mai 2021, il propose de passer à son adoption.

Le compte-rendu de la séance du 21 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Dénomination officielle de la rue dite indifféremment de la gare ou du stade.
- Prix de location de la salle polyvalente aux pompiers pour la Ste Barbe (4 et 5 décembre 2021).

Les membres présents acceptent ces deux rajouts.

### ➤ **Remplacement de la chaudière mairie**

La subvention DSIL demandée à hauteur de 80% pour le changement de la chaudière de la mairie a été refusée. Cette demande faite le 14 décembre 2020 a reçu un refus notifié

le 29 juin 2021. Cependant il est nécessaire de procéder au remplacement de cette chaudière vétuste. Le montant des travaux s'élève à 11526,57€ HT auquel il faut ajouter les options socle de chaudière et désembouage du circuit.

En conséquence il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter le plan de financement tel que présenté incluant une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 30% du montant des travaux, ces travaux devront être réalisés au cours de cette année 2021.

Montant éligible de l'opération avec socle et désembouage : 12182,57€ HT

Montant de l'aide sollicitée au Département 30% : 3654,77€ HT

Fonds propres communaux 70% : 8527,80€ HT

TVA : 2436,51€

Après discussions, le Conseil Municipal délibère favorablement, à l'unanimité, à ce plan de financement. Précision est faite que même en l'absence de subvention, la chaudière devra être remplacée cette année.

### ➤ **Portes des ateliers communaux**

Les portes des ateliers communaux fonctionnent très mal en raison de leur vétusté. Il est urgent de changer ces portes d'accès et d'en profiter pour les motoriser.

Le montant des travaux s'élève à 13800€

Nous pourrions bénéficier d'une aide du Conseil Départemental à hauteur de 30% de la dépense.

Plan de financement si subvention de 30%

Montant de l'aide sollicitée du département : 4140€

Fonds propres communaux : 9660,00€ HT

TVA : 2760,00€

Après discussions, le Conseil Municipal délibère favorablement, à l'unanimité, à ce plan de financement. Précision est faite que même en l'absence de subvention, les portes des ateliers devront être remplacées.

### ➤ **Travaux de voirie.**

- Le trottoir devant le N°22 de la rue de la République présente une dangerosité au regard de son profil type dos d'âne.

Montant de l'opération : 3156,06€ HT

- Reprise d'un affaissement dans la cour des ateliers municipaux.

Montant de l'opération : 1360,00€ HT

Plan de financement si subvention département de 30% :

Montant total de l'opération : 4516,06 € HT

Subvention département 30% : 1354,82 €

Fonds propres communaux : 3161,24 € HT

TVA : 903,21€

Après discussions, le Conseil Municipal délibère favorablement, à l'unanimité, à ce plan de financement. Précision est faite que même en l'absence de subvention, ces travaux de voirie devront être réalisés.

### ➤ **Réparation de chéneaux à l'église**

Les chéneaux de l'église doivent être réparés, des fuites d'eau ayant été constatées. Le devis de ces travaux s'élève à :

Montant éligible de l'opération : 2766,00€ HT

Montant de l'aide sollicitée au Département 30% : 829,80€

Fonds propres communaux 70% : 1936,20€ HT

TVA : 553,20€

Après discussions, le Conseil Municipal délibère favorablement, à l'unanimité, à ce plan de financement. Précision est faite que même en l'absence de subvention, les chéneaux devront être réparés.

### ➤ **Remise en état de l'escalier de l'église menant au clocher**

La deuxième partie de l'escalier d'accès au clocher de l'église doit être changée. L'entreprise ISOTECK de Corbie nous a remis un devis. Nous avons sollicité l'entreprise AM3D de Daours qui n'a pas donné suite. Le montant de ce remplacement s'élève à 13540,00€ HT.

Proposition est faite au Conseil Municipal de délibérer sur cette remise en état.

Montant éligible de l'opération : 13540,00€ HT

Montant de l'aide sollicitée au département : 4062,00€

Fonds propres municipaux 70% : 9478€ HT

TVA : 2708,00€

Après discussions, le Conseil Municipal délibère favorablement, à l'unanimité, à ce plan de financement. Précision est faite que même en l'absence de subvention, et par mesure de sécurité, l'escalier devra être remplacé.

## ➤ **Bancs de l'école**

Demande de subvention pour l'achat de 2 bancs pour les élèves de l'école qui seront installés durant les vacances estivales.

Montant éligible de l'opération : 899,00€ HT

Montant de l'aide sollicitée au Département 30% : 269,70€

Fonds propres communaux 70% : 629,30€ HT

TVA : 179,80€

Après discussions, le Conseil Municipal délibère favorablement, à l'unanimité, à ce plan de financement.

## ☒ **Fonds de concours Communauté de Communes du Val de Somme**

Monsieur le Maire indique que la Communauté de communes du Val de Somme dispose d'un fonds de concours permettant d'apporter une aide aux communes pour la remise en état de leur salle polyvalente.

Cette aide est accordée une seule fois dans la limite de 40000€ et à hauteur de 25% du montant du projet.

Cette aide peut être pluriannuelle et répartie sur plusieurs projets.

En conséquence il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer pour la remise en état de la cuisine, avec travaux d'électricité, et de la ventilation de la salle polyvalente, ces projets étant éligibles à ce fonds de concours.

### ▪ **Cuisine**

Une demande de subvention DETR a été faite fin 2020. Nous avons eu connaissance du refus de cette subvention.

Monsieur le Maire propose de présenter ce dossier à la Com de Com du Val de Somme pour bénéficier du fonds de concours. Ce changement de matériel de cuisine s'accompagne d'un changement d'énergie, le choix du Conseil Municipal étant de passer au « tout électrique ».

Montant éligible de l'opération : 16411,40€ HT

Montant de l'aide Fonds de concours Com de Com 25% : 4102,85€

Fonds propres communaux 75% : 12308,55€ HT

TVA : 3282,28€

Après discussions, le Conseil Municipal délibère favorablement, à l'unanimité, à ce plan de financement.

## ▪ **Travaux d'électricité (Passage au « tout électrique » et changement de 2 convecteurs)**

Monsieur le Maire rappelle que le choix du Conseil s'étant porté sur le « tout électrique », quelques travaux de mises aux normes sont nécessaires. Il convient également de changer deux convecteurs

Montant éligible de l'opération : 2929,34€ HT

Montant de l'aide Fonds de concours Com de Com 25% : 732,34€

Fonds propres communaux 75% : 2197,00€ HT

TVA : 585,87€

Après discussions, le Conseil Municipal délibère favorablement, à l'unanimité, à ce plan de financement.

## ▪ **Ventilation**

Ce changement de la ventilation ne pourra être envisagé qu'au plus tôt en 2022.

Le devis de l'entreprise SELLIER s'élève à 27239,00€ HT. Nous pourrions faire le dossier fin 2021 pour bénéficier, en plus du fonds de concours de la Com de Com du Val de Somme, de la subvention DETR en 2022.

Plan de financement :

Montant éligible de l'opération : 27239,00€ HT

Montant de l'aide Fonds de concours Com de Com 25% : 6809,75€

Subvention DETR 40% : 10895,60€

Fonds propres communaux 35% : 9533,65€ HT

TVA : 5447,80€

Après discussions, le Conseil Municipal délibère favorablement, à l'unanimité, à ce plan de financement.

## ➤ **Recrutement d'un contrat aidé**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à recruter un contrat aidé dans le cadre du plan de relance.

Une aide à l'insertion professionnelle de 65% ou 80% du SMIC brut dans la limite de 30 heure hebdomadaire est accordée durant un an, renouvelable un an.

Le jeune recruté doit avoir moins de 26 ans.

Après discussion le Conseil Municipal délibère favorablement, à l'unanimité, pour le recrutement d'un contrat aidé pour 12 mois, renouvelable une fois.

## ➤ **Subventions municipales**

Madame Michèle STOCKLIN BECQUET, adjointe au Maire, présente la subvention de 4000€ demandée par le club de football de l'US Daours-Vecquemont-Bussy-Aubigny.

Après discussions, le Conseil Municipal délibère favorablement, à l'unanimité, à à donner une subvention de 3000€ au club de football de l'USDVBA.

## ➤ **Colis de fin d'année**

Monsieur le Maire demande que soit fixé le montant du colis 2021 pour les bénéficiaires ; les bénéficiaires sont les personnes de plus de 67 ans non imposables et les personnes en situation de handicap.

Précédemment le montant du colis était de 30€ pour une personne, 55€ pour un couple et 20€ pour les enfants.

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal décident de reconduire les mêmes modalités d'attribution des colis pour cette année 2021.

## ➤ **Repas des aînés**

Monsieur le Maire aborde l'organisation du repas des aînés 2021. La date du 28 novembre est retenue.

Le spectacle pourrait être sous forme de cabaret avec Cassandra DELANCHY, Maryline DARRAS et Jérôme DINE comme animateurs et chanteurs.

Les modalités d'accès au repas seraient les mêmes que celles définies les années précédentes à savoir :

Plus de 67 ans habitant Daours : invités à titre gracieux

Moins de 67 ans habitant Daours : 20€, la commune prenant à sa charge la différence avec le coût réel.

Extérieurs à Daours : 35€

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de reconduire les modalités d'inscription mise en place précédemment et de fixer à 35€ maximum le prix d'un repas.

## ➤ **Adhésion de la ville de Salouël à la FDE**

Par délibération du 28 mai 2021, le comité de la FDE a approuvé l'adhésion de la ville de Salouël à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette adhésion.

A l'unanimité, le Conseil Municipal délibère favorablement à cette adhésion de la ville de Salouël à la FDE.

### ➤ **Dénomination officielle de la rue dite « rue du stade ».**

Actuellement la dénomination de la voirie située entre la RD 1 et la gare de Daours doit être clairement définie. La réglementation oblige à ce que les voiries soient clairement identifiées notamment pour l'installation de la fibre. Cette rue est partagée avec la commune d'Aubigny qui a donné le nom de « rue du stade ». Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer pour donner officiellement le nom de rue du stade à cette voirie.

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal délibère pour officialiser le nom de rue du Stade à cette voirie située entre la RD 1 et la Gare de Daours

### ➤ **Location de la salle des fêtes aux pompiers de Corbie pour la Sainte Barbe**

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité par une association de pompiers pour la location de la salle polyvalente le week-end des 4 et 5 décembre 2021 pour fêter la Sainte Barbe. Les tarifs actuellement appliqués sont :

Habitants pour anniversaire, mariage, communion, baptême : 200€

Habitants pour autre motif : 550€

Extérieurs : 600€

Après une première discussion Monsieur le Maire propose de sursoir à statuer pour une décision lors d'un prochain Conseil Municipal.

## **Communications diverses**

- Spectacle de Noël

Madame Michèle STOCKLIN BECQUET, adjointe, propose la compagnie des Miracles pour animer le Noël de l'école qui aura lieu le vendredi 17 décembre 2021.

Le Conseil Municipal accepte la proposition telle que présentée.

- Application INTRAMUROS pour communiquer avec les administrés

Madame Marie-Christine SINOQUET, Adjointe, informe avoir participé à la réunion des référents communications à la Com de Com. L'application « INTRAMUROS » a été présentée. Le Conseil Municipal manifeste son intérêt à cette application qui est toujours en phase de réflexion.

- Vidéoprotection

Le Conseil Municipal souhaite que la vidéoprotection équipe prioritairement le site de la vieille Somme. Monsieur le Maire indique que des difficultés d'alimentation électrique pèsent sur la faisabilité de cette installation.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h50.

Didier BARDET, Maire



Cassandra DELANCHY, Secrétaire de séance

